

Compte-rendu synthétique

-
CTM du jeudi 2 avril 2015

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le jeudi 2 avril 2015 de 9h30 à 20h.

Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Étaient présents lors du CTM : **Madame Fleur PELLERIN**, ministre de la culture et de la communication, **Madame Clarisse MAZOYER**, directrice adjointe de cabinet, **Monsieur François ROMANEIX**, conseiller social et **Monsieur Christopher MILES**, secrétaire général du Ministère, **les représentants des directions générales**, ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de la liste commune UNSA-CFTC**, membres titulaires représentants du personnel.

Le représentant de la liste commune UNSA-CFTC est désigné secrétaire adjoint de séance.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.

Huit points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

- 1° Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ;
- 2° Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 16 septembre 2014 ;
- 3° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (***pour information***) dont emplois d'avenir et apprentissage ;
- 4° Présentation de la méthode et du calendrier de mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (***pour information***) ;
- 5° Intervention de la ministre
- 6° Présentation de l'agenda social 2015 (***pour information***) ;
- 7° Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (***pour information***) ;
- 8° Point d'actualité sur la réforme territoriale (***pour information***) ;

Point n°1 - Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ;

Le projet de règlement intérieur a été examiné le 12 mars dernier lors d'une réunion de concertation avec les organisations syndicales du CTM.

Le secrétaire général accepte les amendements suivants, proposés par les organisations syndicales :
- ajouter à l'article 5 du projet de règlement intérieur la phrase suivante : « *un dossier papier est mis à disposition des représentants titulaires qui le souhaitent* » ;

- supprimer à l'article 7 le paragraphe relatif au dépôt des amendements : « *Le dépôt d'amendement aux textes présentés aux instances devra être effectué dans la mesure du possible, avant ou au cours des réunions préparatoires. Cela permettra de pouvoir y apporter des réponses en amont ou pendant les réunions du comité technique ministériel;* »

Le SNAC FSU propose de supprimer le fragment de phrase de l'article 7 du projet de règlement intérieur prévoyant qu'au moins un des représentants désignés pour participer aux réunions préparatoires des comités soit un membre élu du CTM.

L'administration indique ne pas soutenir cet amendement, compte tenu de l'importance de mener ces réunions avec les membres élus du CTM.

Il est procédé à un vote sur cet amendement :

VOTE SUR L'AMENDEMENT :

- suppression de « *dont au moins un doit être un membre élu du comité* » :

Vote pour : liste commune UNSA-CFTC (1 voix), SNAC FSU (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ;

Vote contre : CGT-Culture (7 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;

Abstention : *Aucune*

L'amendement est rejeté

VOTE SUR PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Vote contre : liste commune UNSA-CFTC (1 voix), FSU (1 voix) ;

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;

Abstention : CFDT-Culture (3 voix) ;

Le règlement intérieur est approuvé à la majorité

Point n°2 - Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 16 septembre 2014 ;

Le procès-verbal du CTM du 16 septembre dernier est approuvé à l'unanimité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

Point n°3 - Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) dont emplois d'avenir et apprentissage ;

La cheffe du service des ressources humaines a présenté le tableau de suivi des précédents comités techniques. Les divers points inscrits dans le tableau de suivi ont fait l'objet de débats entre l'administration et les organisations syndicales. Au terme de ces débats, ont été actés :

- **Concernant la demande de réévaluation du taux des indemnités pour participation à des**

manifestations au profit de tiers : une réponse écrite faisant figurer la date prévue de saisine de la DGAFP sera adressée aux OS.

- **Concernant la politique indemnitaire** : la question du RIFSEEP et du régime indemnitaire sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain CTM.

- **Concernant la convention entre l'INRAP et pôle emploi** : concernant l'élargissement de cette convention aux autres établissements publics et sur la demande de communication d'une éventuelle nouvelle circulaire du ministère de la fonction publique sur l'allocation chômage, le secrétaire général prend note et apportera une réponse ultérieure aux organisations syndicales.

- **Concernant le décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères** : le secrétaire général indique qu'un point sera effectué lors du CTM du 4 juin prochain.

- **Concernant la note relative à la gestion des absences liées aux intempéries en région Languedoc-Roussillon** : le secrétaire général indique qu'elle sera adressée dans la journée aux organisations syndicales.

- **Concernant les examens et concours** : le secrétaire général indique que seront mis en ligne les corrigés déjà existants. En outre, il sera désormais demandé aux jurys de rédiger des corrigés qui seront mis en ligne sur le site intranet du ministère.

- **Concernant le bilan social** : le document de synthèse et le document prenant en compte les observations des organisations syndicales sont en cours de finalisation et seront remis aux OS une fois consolidés.

- **Concernant la politique immobilière du ministère** : le secrétaire général indique que le sujet de l'implantation des services centraux et déconcentrés fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain CTM.

- **Concernant le SIRH** : un point régulier sera fait en CHSCTM.

- **Concernant l'usage de Globéo et les taux de remboursement** : le secrétaire général indique qu'une enquête transversale sera menée sur les conditions d'application de la réglementation actuelle, notamment dans les établissements publics, avec le souci d'assurer une équité de traitement.

- **Concernant les logements de fonction** : le secrétaire général indique qu'une réunion se tiendra avec les organisations syndicales le 10 avril prochain. Ce sujet sera également à l'ordre du jour du CHSCTM du 14 avril 2015.

- **Concernant les emplois d'avenir** : une réunion va se tenir prochainement pour présenter aux organisations syndicales les résultats de l'enquête en cours. Une relance a été effectuée. Sur demande des organisations syndicales, le tableau sur le suivi du dispositif contenant les informations complémentaires recueillies en février 2014 leur sera adressé, sans qu'il n'ait pu être complété depuis.

- **Concernant l'apprentissage** : le secrétaire général a indiqué que ce sujet sera examiné pour information au prochain CTM.

Point n°5 - Intervention de la ministre

Le discours de la ministre est consultable sur Sémaphore : [Rubrique Ressources humaines / Dialogue social / Comités \(CT / CHSCT\)](#).

Point n°4 - Présentation de la méthode et du calendrier de mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (pour information) ;

L'administration présente le document relatif aux pyramides des âges et départs à la retraite des 8 corps étudiés (AASM, ICCEAC, administrateurs civils, attachés d'administration, architectes urbanistes de l'Etat, conservateurs du patrimoine, techniciens d'art et chefs de travaux d'art).

Un débat s'engage ensuite avec les organisations syndicales. Il est convenu d'ajouter le corps des techniciens de recherche à cette étude.

Le secrétaire général indique que le débat se poursuivra lors de la prochaine séance du CTM, la GPEEC constituant désormais un point de suivi régulier. Il accepte par ailleurs de communiquer aux organisations syndicales le document concernant la pyramide des âges par emploi-type dès que celui-ci aura été finalisé.

Point n°6 - Présentation de l'agenda social 2015 (pour information) ;

Le secrétaire général indique que ce point a déjà largement été abordé par la ministre et avec les organisations syndicales en réunion préparatoire. Il précise néanmoins que :

- sur le sujet de la sous-traitance : une réunion avec les organisations syndicales sera programmée durant la semaine du 4 mai 2015 ;
- sur l'égalité professionnelle femme/homme : le ministère engagera les travaux en 2015 pour obtenir en 2015 le label diversité ;
- le rapport de l'IGAC relatif à l'enseignement supérieur sera mis en ligne sur sémaphore une fois remis au cabinet.

Point n°8 - Point d'actualité sur la réforme territoriale (pour information) ;

Le secrétaire général indique aux organisations syndicales que la liste des préfets préfigureurs va être diffusée la semaine prochaine accompagnée de celles des DRAC préfigureurs et des chefs de services préfigureurs. Une phase de 2 mois et demi s'ouvrira ensuite jusqu'à fin juin pour aboutir à une proposition d'organisation qui sera communiquée à Matignon. Un cycle de consultation formelle avec les organisations syndicales leur sera ensuite proposé afin d'aboutir en janvier 2016 à la mise en œuvre de la fusion.

Sur la question de la fusion des fonctions support : le secrétaire général indique qu'il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment. En effet, il ne dispose pas pour l'heure d'instruction interministérielle sur ce sujet. Il précise que le groupe de travail mène pour le moment une réflexion très générale sur la question.

Par ailleurs, il indique que la charte de déconcentration a été finalisée hier et que ce sujet fera l'objet de débats le 10 avril lors du comité technique spécial des DRAC.

Suite à une demande des organisations syndicales, le CHSCTM sera saisi d'une étude d'impact visant à déterminer les conséquences notamment humaines et économiques de cette réforme.

Le secrétaire général indique enfin qu'il demandera aux DRAC, comme le suggère une organisation syndicale, de procéder à l'actualisation ou à la création des fiches de postes des agents.

Point n°7- Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (pour information) :

Point reporté au prochain CTM

Les questions diverses suivantes ont été posées :

1 - Question relative à l'enquête de la DGAFP concernant la qualité du dialogue social au ministère de la culture et de la communication :

L'administration indique qu'elle a communiqué cette enquête aux organisations syndicales et précise qu'elle a d'ores et déjà transmis les résultats de l'enquête à la DGAFP. Les informations quantitatives transmises à la DGAFP seront transmises aux organisations syndicales.

2- Question relative aux suppressions de missions et suppression de postes dans les établissements d'enseignement :

L'administration indique que se déroulent actuellement deux procédures de licenciement consécutifs à une évolution substantielle du besoin de l'école. Les commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes ont été saisies.